

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 25 Novembre 2022

Date de convocation : 17 novembre 2022

Nombre de membres

✕ 21 en exercice

✕ 21 présents et représentés

✕ 21 votants

L'an deux mil vingt-deux, vingt-cinq novembre à 09h00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à l'HOTEL MERCURE, 13 PLACE STEIN à EPINAL (88000) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. BOURGEOIS Amandine (Coordinatrice et Responsable des Protocoles et Assemblées), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Administration générale), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Groupes et Développement), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Emploi Territorial), Mme. CATIAUX Pauline (Psychologue du travail) et M. VIAC Venenzio (Conseiller Statutaire et Juridique).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE)

REÇU EN PREFECTURE

le 02/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20221125-2022_312_2_

312. Protocole télétravail et mise en place d'une allocation forfaitaire

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 novembre 2022,

Considérant la délibération N°32_2014 du 28 février 2014 sur la mise en place du télétravail au sein du Centre de Gestion des Vosges,

Considérant l'Accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique en date du 13 juillet 2021 et publiée au JO le 3 avril 2022, fixant les modalités de mise en place du télétravail dans les différents services administratifs,

Considérant l'évolution des pratiques de télétravail au sein du Centre de gestion des Vosges suite aux évènements liés à la crise sanitaire de 2020,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

- **Adoptent le protocole "Télétravail" présenté en séance avec date d'effet au 1er janvier 2023,**
- **Adoptent la création d'une allocation forfaitaire de télétravail comme indiqué dans le protocole s'élevant à 2€50 par jour de télétravail dans la limite de 220€ par année civile, avec date d'effet au 1er janvier 2023,**
- **Précisent que les montants indiqués sont susceptibles d'évoluer par voie réglementaire. Ces évolutions seront prises en compte dans les montants à indemniser postérieurement à l'adoption de la présente délibération,**
- **Autorise et confie au Président le soin diligenter toute procédure administrative et comptable inhérente à la mise en application dudit protocole, dans les meilleurs délais.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des
Vosges
Maire honoraire de GIRMONT**

